



Municipalité de Pampigny

Au Conseil communal de

P A M P I G N Y

Pampigny, le 5 septembre 2018

**Préavis municipal N° 05-2018
Demande de crédits complémentaires au budget
de fonctionnement de l'année 2018**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

Conformément aux dispositions légales en la matière, dont la teneur est rappelée ci-dessous, la Municipalité sollicite l'octroi de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2018 pour des dépenses imprévues ou sous-évaluées lors de l'élaboration du budget en question.

Par le passé, ces dépassements de crédit étaient validés lors de l'approbation des comptes par le Conseil communal. Par souci de transparence et afin de respecter les normes légales, nous souhaitons vous soumettre ces charges supplémentaires en cours d'année.

2. Dispositions légales

Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979

Art. 10 Dépassement de crédit

¹La municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.

²Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du conseil général ou communal, sous réserve des dispositions de l'article 11.

Art. 11

¹La municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixés par le conseil au début de la législature.

²Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil général ou communal.

Règlement du Conseil communal

Art. 84

Le conseil autorise les dépenses courantes de la commune par l'adoption du budget de fonctionnement que la municipalité lui soumet.

Il autorise en outre la municipalité à engager des dépenses.

Afin de répondre aux dispositions de l'article 11 RCCom et 84 du Règlement du Conseil communal, dans sa séance du 27 octobre 2016, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une compétence

financière de Fr. 50'000.00 par année, valable jusqu'à la fin de la législature 2016-2021, pour les cas non prévus au budget de fonctionnement et pouvant se présenter en cours d'année, étant entendu que la Municipalité doit renseigner le Conseil. De plus, la Municipalité est dispensée de solliciter des crédits complémentaires pour les diverses contributions de la commune aux charges résultant de dispositions légales (dépenses liées comme facture sociale, associations intercommunales, etc...).

Il y a lieu de préciser que la compétence financière accordée de Fr. 50'000.00 par année concerne uniquement des dépenses imprévisibles et exceptionnelles et non des dépenses supplémentaires.

3. Crédits complémentaires demandés

Comme mentionné ci-avant et conformément à la décision du Conseil communal, les éventuels dépassements connus pour les dépenses liées ne sont pas repris dans le présent préavis. Il en est de même lorsque les coûts supplémentaires dus à certains changements de pratique sont compensés par la baisse des charges dans d'autres postes (par exemple le compactage des bennes de déchets non prévu au budget entraîne une baisse des frais de transport).

Les crédits supplémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2018 demandés figurent avec leur justification sur la page suivante.

En fonction des factures déjà enregistrées et afin de limiter le déficit présenté par le budget, sachant d'autant plus qu'il sera plus faible que prévu suite aux rentrées fiscales conjoncturelles favorables, nous avons revu certains postes des dicastères concernés, compensant ainsi en tout ou partie les crédits budgétaires complémentaires.

Postes du budget concernés

Rubrique	Titre	Budget 2018	Crédit complémentaire sollicité	Justification
11.318.6	1 Administration générale 11 Administration Primes d'assurances diverses	10'500.00	600.00	La police d'assurance responsabilité civile a été renouvelée postérieurement à l'établissement du budget 2018. La prime est indexée notamment en fonction des salaires AVS et du nombre d'habitants, raison pour laquelle, le budget a été dépassé
11.319	Cotisations et frais divers	14'700.00	- 600.00	L'augmentation du budget des primes d'assurances diverses peut être compensée par du disponible sur ce compte, les frais divers étant plus faibles que prévus
32.313.4	3 Domaines et bâtiments 32 Forêts Plants forestiers et produits de traitement	3'900.00	5'500.00	Afin de pouvoir bénéficier de rabais de quantités, 1'960 protections contre la frayure du gibier (frottement du chevreuil sur les jeunes plants) ont été achetées alors que le budget prévoyait l'achat de 500 pièces. Une partie de celles-ci ont été utilisées en 2018 et le solde sera utile en 2019 et 2020. De plus, jusqu'à la fin de l'année, aucuns frais supplémentaires n'est prévu dans ce compte
32.311	Machines, matériel et véhicules	8'000.00	- 5'500.00	Le budget 2018 prévoyait l'achat de deux chariots neufs pour les déchets et les planches de la déligneuse pour un montant de Fr. 6'400.00. Finalement, ces deux chariots ont été achetés d'occasion pour Fr. 538.50. Quelques adaptations nécessaires devraient entraîner des coûts d'environ Fr. 1'000.00. Par rapport au budget 2018, c'est un montant global d'environ Fr. 5'500.00 qui sera économisé
32.314	Entretien des chemins forestiers	10'000.00	4'000.00	<p>Ce poste prévoyait l'achat de gravier, des travaux d'épareuse, le nettoyage de chemins, le remplacement de renvois d'eau et le fraisage des banquettes pour une meilleure évacuation de l'eau.</p> <p>Finalement, nous avons également dû refaire une portion du Chemin de la Croix pour Fr. 6'000.00, montant non prévu au budget.</p> <p>Quant aux travaux d'épareuse, ceux-ci auront lieu cet automne. Les travaux de remplacement de renvois d'eau et fraisage des banquettes seront par contre repoussés à 2019, ceci afin de limiter les dépenses de ce poste en 2018.</p>

Rubrique	Titre	Budget 2018	Crédit complémentaire sollicité	Justification
32.318	Débardage et transport du bois	50'000.00	40'000.00	Au mois de janvier 2018, les tempêtes Evi et Eleanor ont traversé la Suisse avec des vents de plus de 100 km/h. Cette tempête a provoqué de nombreux dégâts dans l'ensemble des forêts communales. Environ 1'200 m ³ de bois se sont retrouvés au sol. Les travaux ont été réalisés rapidement pour sécuriser les infrastructures (routes, chemins, refuges), mais aussi pour minimiser le risque de propagation du bostryche sur les bois au sol dès le printemps. Ce travail supplémentaire dans l'exploitation et le débardage des bois a engendré un dépassement du budget annuel. Il a fallu ainsi environ Fr. 40'000.00 de frais supplémentaires pour le débardage des bois et Fr. 50'000.00 pour leur exploitation. Une partie des frais liés à l'exploitation de ces chablis sera compensée par la vente des bois renversés. La commune devrait également percevoir une subvention cantonale qui couvrira en partie le déficit des travaux après déduction du produit de vente des bois
32.318.1	Exploitation et travaux mécanisés en forêt	156'000.00	50'000.00	
32.435.2	Ventes de résineux et de feuillus	- 185'000.00	- 67'000.00	L'exploitation des bois renversés par les tempêtes du mois de janvier influencera positivement le compte de la vente des bois. Tout le bois sera vendu ou valorisé sous forme de plaquettes forestières au hangar à copeaux
32.465	Subventions diverses pour la forêt	- 26'000.00	- 7'000.00	Dès que le décompte sera établi, soit dans le courant de l'automne, le Canton de Vaud octroiera une aide financière pour l'exploitation des bois renversés par les tempêtes
352.312	352 Grande salle Energie et combustible	14'000.00	1'700.00	Ces dernières années, la consommation de gaz pour la Grande salle s'élevait à environ 9'000 m ³ en moyenne annuelle. Pour la période allant d'avril 2017 à mars 2018, la consommation s'est montée à 10'783 m ³ entraînant un surcoût non prévu au budget. Cette augmentation est probablement due à un problème de régulation du chauffage survenu au 1 ^{er} trimestre 2018 ayant nécessité le remplacement du régulateur et des sondes de mesure de température
352.318.02	Nettoyage de la Grande salle	2'000.00	- 2'000.00	Pour l'année 2018, aucune entreprise privée ne sera mandatée pour le nettoyage de la Grande salle

Rubrique	Titre	Budget 2018	Crédit complémentaire sollicité	Justification
352.314	Entretien du bâtiment	25'000.00	45'000.00	<p>La mise en place de l'accueil parascolaire à la Grande salle nécessite divers aménagements, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement du sol de la galerie, sécurisation de la montée des escaliers et installation d'une porte (Fr. 7'000.00) - installations électriques et Wi-Fi (Fr. 7'500.00) - installation d'un lavabo/vidoir sur la galerie, pose et raccordement des conduites (Fr. 4'000.00) - travaux de peinture (Fr. 4'000.00) - rehaussement du parapet de la galerie (Fr. 2'000.00) - Achat de mobilier et paravents (Fr. 4'500.00) - Divers et imprévus (Fr. 3'100.00). <p>De plus, au début de l'année 2018, le chauffage de la Grande salle a subi plusieurs avaries dues à un défaut du système de régulation. Les travaux de recherches de pannes ainsi que de réparation se sont élevés à plus de Fr. 6'300.00, montant non prévu au budget.</p> <p>En outre, le budget prévu pour la réfection du carrelage du sol de l'entrée de la Grande salle était trop faible. Finalement, le devis pour ces travaux ainsi que la réfection du carrelage des WC se monte à Fr. 9'000.00.</p> <p>A savoir enfin que le loyer prévu pour l'accueil parascolaire à la Grande salle devrait être de Fr. 22'500.00 par année</p>
353.315	353 Château Entretien des appartements	10'000.00	4'500.00	<p>Le budget 2018 comprend notamment des travaux de peinture dans la salle de bains d'un appartement loué. Le remplacement des installations sanitaires qui était envisagé, n'avait pas été mentionné dans le budget, le devis y relatif n'ayant pas été reçu. Ce montant supplémentaire correspond donc à la dépose des appareils sanitaires pour permettre les travaux de peinture, à la fourniture et pose des nouveaux appareils</p>
353.312	Energie et combustible	17'500.00	- 1'500.00	<p>Au vu des décomptes annuels de Energiapro SA et de Romande Energie ainsi que des acomptes encore à payer d'ici la fin de l'année, une économie peut être réalisée sur ce poste</p>
353.314.1	Aménagements extérieurs	3'000.00	- 2'000.00	<p>Un entretien des buis avait été prévu. Finalement, ces travaux ne sont pas nécessaires et le poste pour les aménagements extérieurs peut être réduit</p>

Rubrique	Titre	Budget 2018	Crédit complémentaire sollicité	Justification
357.301.02	357 Complexe Champ Carré Salaires et vacations des apprentis	13'200.00	3'400.00	La Municipalité a décidé d'engager, au 20 août 2018, un nouvel apprenti « Agent d'exploitation » au service de la conciergerie. Cela permet à l'apprenti en place d'avoir une première expérience dans la transmission de son savoir et la formation. De plus, l'engagement d'un apprenti tous les deux ans pour le service de la conciergerie permet un tournus avec un apprenti déjà intégré lors de l'arrivée du suivant
357.303	Assurances sociales	8'470.00	250.00	Part employeur des cotisations sociales en lien avec le salaire du nouvel apprenti
357.305	Assurances accidents et maladie	5'800.00	100.00	Cotisations d'assurances accident et maladie en lien avec le salaire du nouvel apprenti
357.306.02	Frais professionnels / Apprentis	1'160.00	550.00	Indemnité mensuelle obligatoire pour les frais professionnels + remboursement des frais de transport et des frais de repas lors des cours InterEntreprises du nouvel apprenti
357.309	Frais de formation professionnelle	0.00	7'800.00	Ce poste a été nouvellement créé. En effet, afin de pouvoir continuer à former des apprentis, il est obligatoire que notre concierge détienne un CFC d'agent d'exploitation. A ce titre, notre collaborateur doit suivre une formation d'adulte selon l'article 32 OFPR dont les coûts seront pris en charge par la commune
357.315	Entretien du mobilier et du matériel	2'000.00	12'000.00	Tous les équipements sportifs sont soumis à une usure normale et, par conséquent, peuvent être la cause d'accidents. Ils nécessitent dès lors des contrôles réguliers et une maintenance appropriée. Les engins fixes des salles de gymnastique (anneaux, barres fixes, espaliers, panneaux de basketball, etc.) doivent être soumis à un contrôle bisannuel au moins, ceci par une entreprise spécialisée. Jusqu'à maintenant, un contrôle était effectué par nos collaborateurs. Cette manière de faire n'est plus envisageable. L'article 58 CO prévoit d'ailleurs que le propriétaire d'un bâtiment ou d'un autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien. Nous avons alors mandaté l'entreprise Alder + Eisenhut SA, fabricant et vendeur spécialisé de matériel de sport, pour effectuer la révision de l'ensemble des engins fixes et mobiles de la salle de gym
357.301.01	Salaires et vacations conciergerie	82'700.00	- 700.00	Le budget prévoyait une augmentation de salaires liée au coût de la vie. L'indice n'a toutefois pas été atteint
357.304	LPP	9'700.00	- 1'000.00	La part aux subsides pour structure d'âges défavorables est portée en déduction des cotisations LPP

Rubrique	Titre	Budget 2018	Crédit complémentaire sollicité	Justification
357.318.01	Primes d'assurances	6'800.00	- 800.00	A la suite d'un rabais octroyé par l'ECA, les primes d'assurances incendie et éléments naturels sont plus faibles que prévu
357.318.02	Nettoyage collège et salle de gym	2'000.00	- 2'000.00	Pour l'année 2018, aucune entreprise privée ne sera mandatée pour des nettoyages particuliers
357.319	Cotisations et frais divers	2'150.00	- 1'500.00	Ce poste était prévu pour les frais de cours InterEntreprises des apprentis. En fait, ces frais sont pris en charge par la Fondation cantonale pour la formation professionnelle (Fonpro)
357.436	Indemnités reçues de la part des assurances et rembt de tiers	- 2'200.00	- 3'400.00	La Vaudoise assurances nous a versé des indemnités en remboursement des travaux de peinture suite à des graffitis dessinés au Collège. Dans le cadre de nos polices d'assurances, nous avons également perçu deux montants à titre de redistribution des bénéfices
	Total	245'380.00	80'400.00	

4. Récapitulation

Budget de fonctionnement complémentaire de l'année 2018

Rubrique	Titre	Budget 2018		Crédit supplémentaire demandé		Budget 2018 après crédit complémentaire	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
11	Administration	425'850.00	- 33'000.00	0.00	0.00	425'850.00	- 33'000.00
32	Forêts	503'124.00	- 360'200.00	94'000.00	- 74'000.00	597'124.00	- 434'200.00
352	Grande salle	50'330.00	- 4'000.00	44'700.00	0.00	95'030.00	- 4'000.00
353	Château	49'720.00	- 40'300.00	1'000.00	0.00	50'720.00	- 40'300.00
357	Complexe du Champ Carré	212'680.00	- 222'980.00	18'100.00	- 3'400.00	230'780.00	- 226'380.00
	Total	1'241'704.00	- 660'480.00	157'800.00	- 77'400.00	1'399'504.00	- 737'880.00

Après enregistrement des modifications précitées, les totaux, avant et après la demande de crédits complémentaires, du budget de l'année 2018 se présentent comme suit :

Titre	Budget 2018 (adopté le 12.12.2017)		Budget 2018 après crédit complémentaire	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total	5'922'735.05	- 5'687'332.30	6'080'535.05	- 5'764'732.30
Excédent	235'402.75		315'802.75	

5. Conclusions

En conclusion des éléments relevés ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Pampigny

- vu le préavis no 05-2018 du 5 septembre 2018,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 80'400.00 pour couvrir les dépenses supplémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2018.

Au nom de la municipalité

le syndic :

Eric Vuilleumier

la secrétaire :

Béatrice Moser

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 septembre 2018